

## Article du Monde Diplomatique d'octobre 2020

En kiosque page 19 du n° d'octobre 2020 / En ligne : <https://www.monde-diplomatique.fr/2020/10/DEBREGEAS/62334>

UN SYSTEME DE PENSIONS DECONNECTE DES CARRIERES EST-IL POSSIBLE ?

# Pour une retraite vraiment universelle

Contre l'avis des organisations de salariés et d'employeurs, le président de la République s'entête à vouloir réformer le système de retraite. Sous prétexte d'uniformisation, le modèle proposé, entérinant un recul du départ à taux plein, risque de conduire à un appauvrissement pour une majorité. La réflexion sur une possible architecture universelle passe par un tout autre chemin.

---

par ANNE DEBREGEAS

---

Lors de la mobilisation d'ampleur de l'hiver dernier contre le projet de réforme des retraites, les revendications sont restées très majoritairement calquées sur le système existant, visant au maintien du niveau de vie des retraités par un remplacement du meilleur ou du dernier salaire perçu. Ce faisant, on acte la reproduction des inégalités du monde du travail pour ceux et celles qui le quittent.

Comment justifier qu'un cadre bénéficie d'une meilleure pension qu'une femme de ménage ? Pourquoi mériterait-il de gagner plus pour s'occuper de son jardin, soutenir sa famille ou participer à la vie associative, lire ou aller à la pêche ? Les arguments habituellement avancés pour justifier les écarts de salaire — différences de qualification, de motivation, d'investissement, de pénibilité, de « productivité » ou d'« employabilité » — ne peuvent plus être invoqués à la retraite. À cette question jamais formulée, la réponse implicite réside souvent dans une vision de la retraite comme un salaire différé, justifié par la nécessité de prolonger son niveau de vie — un pauvre, lui, serait habitué à être pauvre. Pour d'autres, un salaire élevé donnerait le droit à une retraite importante parce qu'il est associé à une cotisation proportionnelle. Ceux qui ont davantage cotisé à l'assurance-maladie devraient-ils être mieux soignés ? Les enfants de ceux qui payent davantage d'impôt devraient-ils recevoir une meilleure éducation ? Dans un système par répartition, il ne s'agit pas de récupérer ce qu'on a versé.

À l'heure où notre modèle de société est ébranlé par la crise du Covid-19, de nombreuses initiatives nous appellent à redéfinir les contours d'un monde soutenable. N'est-ce pas le moment d'envisager de remplacer la logique contributive actuelle de la retraite par un nouveau droit universel, indépendant du niveau et de la durée de cotisation ? Tout être humain pourrait disposer d'une pension identique à partir d'un certain âge. Ce principe rejoindrait celui de la Sécurité sociale ou des services publics offrant à chacun les mêmes prestations, quel que soit le niveau de cotisation associé à son salaire. Pour envisager la faisabilité et l'intérêt d'une vraie retraite universelle, il convient de trouver les meilleures réponses aux questions légitimes qu'elle pose.

Quel pourrait être le montant de cette retraite unique ? Il devrait dépendre évidemment de choix démocratiques. On peut imaginer par exemple qu'il soit fixé à 2 000 euros net par mois, soit légèrement moins que le revenu moyen par adulte (2 200 euros net aujourd'hui, hors revenus du capital). Ce montant, nettement au-dessus de la retraite moyenne actuelle (1 444 euros net par mois), signifierait une augmentation des pensions pour plus de 80 % des 17,2 millions de retraités actuels (après prélèvement des cotisations sociales mais avant impôt)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Source : ministère des solidarités et de la santé, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, juillet 2019.

Une retraite unique ne réglerait pas toutes les inégalités, dont celles liées au patrimoine, aux revenus du capital ou à la présence d'enfants à charge, qui devraient être régulées par l'impôt, gage de services publics de qualité. À partir de quel âge ? Reculer la cessation d'activité au-delà de 60 ans (hors pénibilité) prive les gens des meilleures années de retraite, l'espérance de vie en bonne santé actuelle étant de 64 ans. Le monde du travail rejette d'ailleurs une bonne partie des « seniors », qui peinent à trouver un emploi dans leurs dernières années d'activité. En outre, repousser l'âge de départ prive mécaniquement les plus jeunes de l'accès au travail : plus d'un million d'emplois sont occupés par les plus de 60 ans, un chiffre appelé à augmenter. Répondre au chômage de masse impose un partage du travail, la croissance perpétuelle ne s'avérant ni possible ni souhaitable sur le plan écologique.

Combien coûterait cette retraite et comment la financer ? Une retraite de 2 000 euros net pour tous à l'âge légal actuel de 62 ans créerait un besoin de financement supplémentaire d'environ 80 milliards d'euros, soit 3,4 % du produit intérieur brut (PIB). Ce chiffre se monterait à 110 milliards d'euros, soit 4,7 % du PIB, pour une retraite à 2 000 euros ouverte dès 60 ans. L'effort à consentir pour cette révolution sociale représente une augmentation d'environ 10 % en moyenne des prélèvements obligatoires, qui pourrait être ciblée sur les plus hauts revenus, en introduisant par exemple une progressivité dans les cotisations et en mettant davantage à contribution les revenus du capital. Rappelons que l'introduction du « prélèvement forfaitaire unique » en 2018 a plafonné l'impôt sur les revenus du capital à 12,8 % (hors prélèvements sociaux), bien en deçà de la dernière tranche d'impôt sur le revenu, fixée à 45 %. Cet effort financier reviendrait à partager la richesse produite, ce qui semble plus légitime que de condamner les retraités à un appauvrissement progressif en plafonnant la part des retraites à 14 % du PIB, tel que l'envisageait le gouvernement avant la crise sanitaire.

## **Droit au repos**

N'y a-t-il pas un risque d'inciter les « riches » à capitaliser durant leur vie active pour compenser une forte baisse des revenus à la retraite ? Ne nous leurrions pas, les plus privilégiés capitalisent déjà de multiples manières : placements boursiers, plans de retraite complémentaire, immobilier, etc. Lisser les revenus entre période d'activité et période de retraite n'est pas illégitime ni problématique, dès lors que les fonds de pension sont interdits. L'épargne pourrait ainsi être orientée vers le financement à bas taux des investissements publics, pour la transition écologique par exemple, au lieu d'aller vers des produits spéculatifs fortement rémunérateurs, ne répondant pas à un réel besoin et malheureusement souvent défiscalisés. Cette orientation de l'épargne pourrait se faire par voie réglementaire, par exemple en imposant un pourcentage minimum de placement dans le financement des investissements publics et écologiques.

Une telle proposition peut-elle être acceptée ? Elle devrait rencontrer un écho favorable auprès des 80 % de futurs retraités, qui verraient leur pension augmenter par rapport au système actuel. Même pour les autres, cette retraite, associée à un service public de la dépendance, offrirait un droit au repos garanti, quels que soient les aléas de la vie, sans crainte de vieillir dans la précarité financière, et sans crainte pour leurs enfants, parents et proches. En échange de quel renoncement ? La capacité à consommer davantage, sur une planète aux ressources limitées ? Beaucoup, en particulier parmi les jeunes, ont aujourd'hui une conscience aiguë de la nécessité de partager pour faire face à la crise sociale et environnementale majeure qui s'ouvre à nous. De plus, l'instabilité du système actuel les pousse à considérer la retraite comme un mirage. La lisibilité et la simplicité d'une retraite unique pour tous favoriseraient la restauration d'une adhésion et d'une confiance dans notre destin collectif.

Anne Debrégeas

Ingénieure de recherche à Électricité de France, porte-parole de la fédération Sud Énergie.